

D2026-043

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-six, le trente du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.*

Date de convocation : 10 avril 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, MERCIER Sophie, MEYER Michaël, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, MANSOUR Lionel, SEBBANE Nadia, ROQUIER Samuel, THOREAU Véronique, MANEIN Géraud, MORIN Pierre-François, de ROCQUIGNY Laurence, POINAS-FREYDEFONT Clémence, DE DONNO Aurélien, JOUFFRET Philippe, FORGET Sébastien,

Absents / excusés : VIAL Louis, BIGOURET-DENAES Christine, LUNOT Jean-Pierre

Procurations :  
BOISSERIE René à MEYER Michaël  
LEHOURS Catherine à DE DONNO Aurélien  
BEDEL François à POINAS-FREYDEFONT Clémence  
PUYFAGES Aurélien à SOLOIS Frédéric  
SCHOENIG Leila à THOREAU Véronique  
BEN Mélanie à JARLIER Marie-Anne  
HENG Anne-Elisabeth à MANSOUR Lionel  
PRACROS Claude à JOUFFRET Philippe

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 24 dont 8 procurations

*M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MERCIER Sophie a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

**OBJET : Création de 2 emplois permanents de gardien-brigadier de police municipale à temps complet**

Il est rappelé à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération doit préciser :



D2026-043

- les grades correspondants aux emplois créés,
- le temps de travail,
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 du Code général de la fonction publique. Dans ce cas, sont précisés : le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant le dernier tableau des emplois adopté par le Conseil municipal en date du 3 mars 2026,

Monsieur le Maire souhaite étendre la présence quotidienne du service de police municipale sur le territoire communal en semaine et aussi les week-ends avec une amplitude horaire élargie, et mettre en place trois équipes avec des horaires décalés. Compte-tenu également des absences des agents de police en raison de leurs obligations de formation spécifiques liées à leur cadre d'emplois (formation initiale d'une durée de 6 mois environ, formation continue obligatoire et formation à l'armement), il est nécessaire de créer deux emplois permanents de policier municipal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

Il est proposé à l'assemblée :

- **de créer** 2 emplois permanents de policier municipal, correspondant au grade de gardien-brigadier à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 ,

- Filière : police,
- Cadre d'emplois : agents de police municipale,
- Grade : gardien-brigadier,
- Ancien effectif : 3
- Nouvel effectif : 5

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**- De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1er mai 2026 :**

Grade	Temps de travail	Ancien effectif budgété	Nombre de postes supprimés	Nombre de postes créés	Nouvel effectif budgété
Gardien-Brigadier de police municipale	Temps complet	3	0	2	5

**- d'imputer les dépenses au chapitre 012 et aux articles correspondants du budget primitif 2026,**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Hugo FRANCK



The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Royat (P. de D.), République Française. The seal features a central coat of arms with a crown on top, surrounded by the text 'VILLE DE ROYAT (P. de D.)' and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'. A black ink signature is written over the seal.

Sophie MERCIER,  
Secrétaire de séance



A blue ink signature of Sophie Mercier.